



**RÉGIE DE L'OFFICE DE TOURISME DE SAINT GERVAIS**

Département de la Haute-Savoie  
Arrondissement de Bonneville  
Canton du Mont-Blanc

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA  
RÉGIE DE L'OFFICE DE TOURISME  
DU 03 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six - le mardi trois mars à dix-huit heures et trente six minutes, le Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme régulièrement convoqué le vingt-cinq février s'est réuni au nombre prescrit par les statuts de la Régie en salle consulaire en Mairie de Saint-Gervais, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Mesdames Sandrine FOURNIER, Amandine ROSSET, Déborah TARABUSO, Elodie LOMBARDOT, Alizée NICOLETTA, Messieurs Clément BERRUJEX, Bernard SEJALON, Olivier BEGAIN, Patrick BRUNCHER, Philippe CHEVRAT, Jean-François MOUSSET, Renaud GUYON

**Étaient absents et avaient donné pouvoir :**

Madame Nadine CHAMBEL à Madame Amandine ROSSET

Monsieur Lionel CANON à Monsieur Clément BERRUJEX

Madame Lynda VANDELANOITTE à Monsieur Jean-Marc PEILLEX

Le procès-verbal du conseil d'exploitation du 04 décembre 2025 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

Monsieur Bernard SEJALON ayant été désigné pour remplir ces fonctions à l'UNANIMITE, les a acceptées.

L'ordre du jour est le suivant :

- N° 001 : Examen du compte administratif 2025 du budget de la Régie de l'Office de Tourisme – Election d'un(e) Président(e) de séance
- N°002 : Examen du compte de gestion 2025 du receveur municipal – Budget de la Régie de l'Office de Tourisme – Avis du Conseil d'Exploitation
- N°003 : Examen du compte administratif 2025 – Budget de la régie de l'Office de Tourisme – Avis du Conseil d'Exploitation
- N°004 : Affectation du résultat de l'exercice 2025 – Budget de la Régie de l'Office de Tourisme – Avis du Conseil d'Exploitation
- N°005 : Budget supplémentaire – Exercice 2026 – Budget de la Régie de l'Office de Tourisme – Avis du Conseil d'Exploitation
- N°006 : Contrats de partenariat 2026-2027 – Avis du Conseil d'Exploitation
- N°007 : Plan de communication 2026 – Approbation et autorisation de signature
- N°008 : Relations presse Royaume Uni – Approbation et autorisation de signature
- Divers : Fréquentation touristique  
Festival du Film Nature

**N°2026/001**

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME  
EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU BUDGET DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME -  
ELECTION D'UN(E) PRESIDENT(E) DE SEANCE**

Nombre de membres
En exercice : 16
Quorum : 9
Présents : 13
Pouvoirs : 3
Votants : 16

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME DE SAINT GERVAIS DU 03 MARS 2026**

**N°2026/001**

**EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU BUDGET  
DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME – ELECTION D'UN(E) PRESIDENT(E) DE SEANCE**

**Rapporteur** : Monsieur le Président

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-14, du code général des collectivités territoriales, le conseil doit procéder à l'élection d'un(e) président(e) dans les séances où le compte administratif est débattu.

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2221-5 relatifs à l'application aux régies municipales, des règles budgétaires et comptables des communes,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un(e) président(e) autre que le maire ou le(a) président(e) pour diriger le vote du compte administratif,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12 et L.2121-31 relatifs à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Il est proposé au Conseil d'exploitation de désigner un(e) Président(e) de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Le Conseil d'Exploitation, Monsieur le Président entendu, élit Madame Amandine ROSSET à l'UNANIMITE**

**N°2026/002**

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME  
EXAMEN DU COMPTE DE GESTION 2025 DU RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET DE LA REGIE DE  
L'OFFICE DE TOURISME – AVIS DU CONSEIL D'EXPLOITATION**

Nombre de membres

En exercice : 16

Quorum : 9

Présents : 13

Pouvoirs : 3

Votants : 16

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME DE SAINT GERVAIS DU 03 MARS 2026**

**N°2026/002**

**EXAMEN DU COMPTE DE GESTION 2025 DU RECEVEUR MUNICIPAL  
BUDGET DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME  
AVIS DU CONSEIL D'EXPLOITATION**

**Rapporteur** : Monsieur le Président

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil d'Exploitation est invité à donner un avis sur le compte de gestion du budget de la Régie de l'Office de Tourisme.

**ENTENDU** l'exposé,

Il est proposé au Conseil d'Exploitation :

- **DE DONNER** un avis sur le compte de gestion 2025 du budget de la Régie de l'Office de Tourisme.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Le Conseil d'Exploitation, Monsieur le Président entendu, et après en avoir délibéré, DONNE à l'UNANIMITE UN AVIS FAVORABLE sur le compte de gestion 2025.**

N°2026/003

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME  
EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – BUDGET DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME – AVIS  
DU CONSEIL D'EXPLOITATION**

Nombre de membres

En exercice : 16

Quorum : 9

Présents : 13

Pouvoirs : 3

Votants : 14

**Monsieur Jean-Marc PEILLEX, ayant le  
pouvoir de Madame Lynda VANDELANOITTE a  
quitté la salle et ne prend pas part au vote**

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME DE SAINT GERVAIS DU 03 MARS  
2026**

N°2026/003

BS

**EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025  
BUDGET DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME  
AVIS DU CONSEIL D'EXPLOITATION**

**Rapporteur** : Monsieur/Madame le/la Président(e)

Les membres du Conseil d'Exploitation sont invités à donner un avis sur le compte administratif 2025 du budget de la Régie de l'Office de Tourisme présenté sous sa forme réglementaire.

**ENTENDU** l'exposé,

Il est proposé au Conseil d'Exploitation :

- **DE DONNER** un avis sur le compte administratif 2025 du budget de la Régie de l'Office de Tourisme.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DEBATS :

- Monsieur Clément BERRUJEX : « On a encore battu des records en perception de la taxe de séjour ».

- Monsieur le Président : « Le montant est identique à 2025. On n'a pas la réalité d'une année civile car les hébergeurs effectuent leur déclaration en décalage. Par exemple les taxes perçues en décembre sont déclarées en janvier de l'année suivante ».

**Monsieur le Président ayant quitté la salle au moment du vote, le Conseil d'Exploitation, Madame Amandine ROSSET, Présidente de séance entendue, et après en avoir délibéré, DONNE A L'UNANIMITE UN AVIS FAVORABLE sur le compte administratif 2025.**

**Monsieur le Président ayant le pouvoir de Madame Lynda Vandelanoitte a quitté la salle et ne prend pas part au vote.**

N°2026/004

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME  
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 – BUDGET DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME –  
AVIS DU CONSEIL D'EXPLOITATION**

Nombre de membres

En exercice : 16

Quorum : 9

Présents : 13

Pouvoirs : 3

Votants : 16

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME DE SAINT GERVAIS DU 03 MARS  
2026**

N°2026/004

BS

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025  
BUDGET DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME  
AVIS DU CONSEIL D'EXPLOITATION**

**Rapporteur** : Monsieur le Président

Considérant que le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 a été reporté en totalité en section de fonctionnement à hauteur **556 041,77 €** et que le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 est de **- 111 369,09** le résultat d'exploitation de clôture 2025 est égal à : **444 672,68 €**.

Il est proposé au Conseil d'Exploitation :

- **DE DONNER** un avis sur l'affectation de la totalité de ce résultat soit **444 672,68 €** en **report à nouveau**.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Le Conseil d'Exploitation, Monsieur le Président entendu, et après en avoir délibéré, DONNE à l'UNANIMITE UN AVIS FAVORABLE sur l'affectation du résultat de l'exercice 2025.**

N°2026/005

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME  
BUDGET SUPPLEMENTAIRE – EXERCICE 2026 – BUDGET DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME – AVIS  
DU CONSEIL D'EXPLOITATION**

Nombre de membres

En exercice : 16

Quorum : 9

Présents : 13

Pouvoirs : 3

Votants : 16

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME DE SAINT GERVAIS DU 03 MARS  
2026**

N°2026/005

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE – EXERCICE 2026  
BUDGET DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME  
AVIS DU CONSEIL D'EXPLOITATION**

**Rapporteur** : Monsieur le Président

Il est proposé au Conseil d'Exploitation de donner un avis sur les modifications budgétaires suivantes, qui n'affectent pas l'équilibre financier de l'exercice.

La présente décision vise notamment à assurer la reprise des résultats de l'exercice 2025.

**ENTENDU** l'exposé,

Il est proposé au Conseil d'Exploitation :

- **DE DONNER** un avis sur le projet de budget supplémentaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Le Conseil d'Exploitation, Monsieur le Président entendu, et après en avoir délibéré, DONNE à l'UNANIMITE UN AVIS FAVORABLE sur le budget supplémentaire de l'exercice 2026.**

N°2026/006

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME  
CONTRATS DE PARTENARIAT 2026-2027 – AVIS DU CONSEIL D'EXPLOITATION**

Nombre de membres En exercice : 16 Quorum : 9 Présents : 13 Pouvoirs : 3 Votants : 16
--

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME DE SAINT GERVAIS DU 03 MARS 2026**

N°2026/006

**CONTRATS DE PARTENARIAT 2026-2027  
AVIS DU CONSEIL D'EXPLOITATION**

**Rapporteur :** Monsieur le Président

Les contrats de partenariat sont largement souscrits par les socioprofessionnels de Saint-Gervais (près de 150) et permettent à la régie de l'Office de tourisme de disposer d'un budget, affecté à des opérations de promotion et de communication.

En contrepartie, la souscription des contrats de partenariat permet aux professionnels de bénéficier de différents services et prestations de l'Office de tourisme :

- Présence dans les guides pratiques hiver 2026/2027, printemps 2027 et été 2027
- Présence dans les brochures thématiques si leur activité est en rapport avec le thème de celles-ci (brochure tourisme d'affaires, guides d'activités sportives, ...).
- Présence dans les brochures annuelle hôtels et restaurants 2026/2027
- Présentation de leur activité sur le site web et les applications mobiles
- Visuels sur les écrans géants de Saint-Gervais et du Fayet
- Diffusion des brochures dans les locaux d'accueil de l'Office de tourisme
- Promotion sur les salons grand public et les workshops
- Accès à la place de marché en ligne pour les hébergeurs et certains prestataires d'activités
- Accès à une sélection photo de notre photothèque

**TARIFS DES CONTRATS DE PARTENARIAT 2026**

*Les contrats souscrits pour cette période concernent les saisons hiver 2026-2027 & été 2027*

HÉBERGEMENT	TARIFS HT
Hôtel 5 étoiles	16,50 € par chambre + 790 €
Hôtel 4 étoiles	16,50 € par chambre + 690 €

<b>HÉBERGEMENT</b>	<b>TARIFS HT</b>
Hôtel 3 étoiles	16,50 € par chambre + 590 €
Hôtel 2 étoiles	16,50 € par chambre + 400 €
Hôtel 1 étoile et non classé	16,50 € par chambre + 300 €
Village vacances	16,50 € par chambre + 590 €
Auberge Collective	8,00 € par lit + 300 €
Centre de vacances	3,00 € par lit + 150 €
Chambres d'hôte	16,50 € par chambre + 200 €
Chalet avec services	16,50 € par chambre + 200 €
Gîte de groupe ou refuge	8,00 € par lit + 200 €
Résidence de tourisme 4 étoiles	16,50 € par appartement + 690 €
Résidence de tourisme 3 étoiles	16,50 € par appartement + 590 €
Résidence de tourisme 2 étoiles	16,50 € par appartement + 400 €
Camping	5,00 € par emplacement + 150 €
Association de propriétaires de meublés	300 €

<b>RESTAURATION</b>	<b>TARIFS HT</b>
Restaurant, bar et salon de thé	350 €
Restaurant d'hôtel ayant souscrit un contrat	250 €
Traiteur ou vente à emporter	300 €
<b>COMMERCES – SERVICES – ARTISANS</b>	<b>TARIFS HT</b>
Agence immobilière avec locations de vacances	1 000 €
Agence immobilière sans locations de vacances	500 €
Banque et assurances	400 €
Commerce et artisan avec point de vente	300 €
Spa et espace bien-être	300 €
Magasin de sport	500 €
Artisan et prestataire de services sans point de vente	160 €
Conciergerie	300 €
Profession agricole (alpagiste, producteur, ...)	160 €
Taxi ou VTC	300 €
Professionnel de médecines non conventionnelles	160 €
<b>PRESTATAIRES D'ACTIVITÉS</b>	<b>TARIFS HT</b>
Activités diverses, travailleurs indépendants et groupements d'indépendants	
Individuels et tarif de base pour regroupements professionnels	250 €
Supplément par tranche de 10 collaborateurs, toute tranche entamée étant due	+150 €
<b>MEUBLÉS DE TOURISME INDÉPENDANTS</b>	<b>TARIFS HT</b>
Meublés classés indépendant (Guide Hébergement + MSEM)	100 €
<b>CONTRATS DE PARTENARIAT SPÉCIFIQUES</b>	<b>TARIFS HT</b>
Thermes de Saint-Gervais	10.000 €
Compagnie du Tramway du Mont-Blanc	5.000 €
LHSG Domaine skiable Les Houches – Saint-Gervais	5.000 €

**REDUCTION :** lorsqu'un propriétaire de plusieurs commerces, hébergements ou activités de même type souscrit un contrat de partenariat pour un de ses établissements, il bénéficie d'une remise de 20% à partir du 2ème contrat souscrit pour la même année et le contrat le moins cher.

**EXONERATIONS :** Il est précisé que les professions de santé réglementées et les professions libérales juridiques ne peuvent pas faire de publicité. Par conséquent ils ne peuvent pas souscrire de contrat de partenariat. Ils sont néanmoins mentionnés sur les différents supports de communication à titre gracieux. Les services dédiés à la Petite Enfance ou les centres de loisirs sans hébergement en charge de l'accueil d'enfants sont également mentionnés à titre gracieux.

La STBMA, la SRMM et le Casino du Fayet ne sont pas mentionnées sur la grille tarifaire des contrats de partenariat, leur participation financière aux actions de l'Office de Tourisme est intégrée dans le cadre des contrats de Délégation de Service Public sous forme de redevances.

**ENTENDU** l'exposé,

Il est proposé au Conseil d'Exploitation :

- **DE DONNER** un avis sur les contrats de partenariat présentés ci-dessus

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DEBAT :

- *Monsieur le Président : « Il faudrait revoir la tarification des hôtels 5 étoiles de manière à mieux marquer les différences. Par ailleurs, pour l'année prochaine, il faudra enlever la Compagnie du Tramway du Mont-Blanc qui n'existera plus et la remplacer par la régie départementale ».*

**Le Conseil d'Exploitation, Monsieur le Président entendu, et après en avoir délibéré, DONNE à l'UNANIMITE UN AVIS FAVORABLE sur les contrats de partenariat 2026 - 2027.**

N°2026/007

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME  
PLAN DE COMMUNICATION 2026 – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

<p>Nombre de membres En exercice : 16 Quorum : 9 Présents : 13 Pouvoirs : 3 Votants : 16</p>
--

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME DE SAINT GERVAIS DU 03 MARS  
2026**

N°2026/007

**PLAN DE COMMUNICATION 2026  
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Rapporteur :** Monsieur le Président

L'Office de tourisme élabore une proposition de plan médias pour l'année 2026. Ce plan médias intègre des espaces sur les supports digitaux (sites internet, réseaux sociaux, ...), de l'affichage (Tramway Genève), des espaces presse (magazines, PQR, ...), ainsi que de la radio - TV.

Ce plan associe la STBMA, les Thermes, la CTMB, la LHSG pour certaines actions. Le plan médias pourra être étoffé, en fonction des besoins de communication et des opportunités, qui se présenteront, en collaboration éventuellement avec certains partenaires de l'Office de tourisme.

Ce plan média permet également de bénéficier de rédactionnel notamment dans la presse magazine nationale et internationale.

PLAN MEDIAS PRINTEMPS			
MEDIA	CATEGORIE	PERIODE	TARIFS
DOOH	DIGITAL	Printemps	6 000€
Display vidéo	DIGITAL	Printemps	8 000€
Insertion presse	PRESSE	Printemps	20 000 €
TOTAL			34 000 €
PLAN MEDIAS ETE			
TV segmentée	TV	ETE	20 000 €
Programmatisation	DIGITAL	ETE	15 000 €
Insertion presse	PRINT	ETE	35 000 €
Campagne tramway Genève	AFFICHAGE	ETE	4 500 €
TOTAL			74 500 €
PLAN MEDIAS AUTOMNE-HIVER			
Création de contenu / influence	DIGITAL	AUTOMNE	7 000 €
TV connectée	DIGITAL	HIVER	20 000€
Programmatisation	DIGITAL	HIVER	15 000 €
Insertion presse	PRINT	HIVER	50 000 €
Campagne Affichage Métro Paris	AFFICHAGE	HIVER	50.000 €
Campagne tramway Genève	AFFICHAGE	HIVER	5 500 €
TOTAL			147 500 €

PLAN MEDIAS OPERATIONS ANNUELLES			
SMASH	DIGITAL	Annuel	18 000 €
Réseaux sociaux	DIGITAL	Annuel	15 000 €
Autoroutes Infos	RADIO	Annuel	11 000 €
TOTAL			44 000 €
TOTAL PLAN MEDIAS 2026			300 000€

**ENTENDU** l'exposé,

Il est proposé au Conseil d'Exploitation :

- **D'APPROUVER** le plan de communication pour 2026
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Le Conseil d'Exploitation, Monsieur le Président entendu, et après en avoir délibéré, ADOPTE cette proposition A L'UNANIMITE.**

**N°2026/008**

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME  
RELATIONS PRESSE AU ROYAUME-UNI 2026 – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Nombre de membres
En exercice : 16
Quorum : 9
Présents : 13
Pouvoirs : 3
Votants : 16

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME DE SAINT GERVAIS DU 03 MARS 2026**

**N°2026/008**

**RELATIONS PRESSE AU ROYAUME-UNI 2026  
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Rapporteur :** Monsieur le Président

Contexte et rappel de la collaboration

Suite à la collaboration engagée avec l'agence britannique VESTMAR PR, dirigée par Anne Pedersen, l'Office de Tourisme de Saint-Gervais Mont-Blanc souhaite poursuivre et structurer son action de relations presse sur le marché britannique pour l'année 2026. Les actions menées lors de la saison hivernale 2025-2026 ont confirmé la pertinence de ce partenariat, tant en termes de visibilité que de qualité des retombées presse obtenues.

Bilan des actions et résultats (automne 2025 + décembre 2025 – février 2026) :

Au cours de la période considérée, VESTMAR PR a assuré une gestion active et proactive des relations presse, incluant :

- L'organisation et l'accompagnement d'un voyage de presse groupe (26-29 janvier 2026)
- La diffusion d'un communiqué de presse dédié à l'ouverture de la saison de ski
- La gestion quotidienne du press office et des sollicitations médias

Couvertures notables :

La destination a bénéficié de retombées dans des médias britanniques et internationaux de premier plan, parmi lesquels : National Geographic Traveller, The Telegraph, France Today, PlanetSki, Condé Nast

Ces articles ont mis en avant les atouts différenciants de Saint-Gervais : accès durable (train + remontées), ski, thermalisme, bien-être, authenticité du village et offre quatre saisons.

Les journalistes accueillis ont exprimé un fort intérêt pour la destination et une réelle satisfaction quant à l'équilibre des programmes proposés (ski, culture, bien-être). Saint-Gervais est perçue comme une alternative crédible, accessible et authentique face aux destinations alpines plus saturées.

Proposition de collaboration 2026

VESTMAR PR propose de poursuivre la collaboration selon un cadre annuel permettant une présence presse continue sur le marché UK & Irlande et la consolidation de la notoriété acquise.

Principales actions proposées :

- Gestion du press office et pitching ciblé
- Diffusion de 5 communiqués de presse (selon actualité)
- Organisation de 1 à 2 voyages de presse groupe
- Organisation de voyages de presse individuels ciblés
- Représentation lors d'événements médias et professionnels
- Reporting régulier et analyse des retombées

Conclusion

Au regard des résultats obtenus et du fort potentiel identifié sur le marché britannique, notamment sur les périodes d'inter-vacances, il est proposé de renouveler la collaboration avec l'agence VESTMAR PR pour le printemps et l'été 2026, afin de poursuivre le développement de la notoriété et de l'image de Saint-Gervais, pour un montant de 8 000 €

**ENTENDU** l'exposé,

Il est proposé au Conseil d'Exploitation :

- **D'APPROUVER** le renouvellement du contrat de prestations avec l'agence WESMAR présenté ci-dessus pour le printemps et l'été 2026 pour un montant de 8 000,00 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

BS



DEBATS :

- Monsieur Patrick BRUNCHER : « Est-ce qu'on a des statistiques de fréquentation par nationalité et de comparaison avec les autres stations ou pays ? ».
- Monsieur Mathieu BARBIER : « On a des outils qui permettent de quantifier la fréquentation touristique. Il y a beaucoup d'Anglais, de Belges et de Suisses. Les Américains sont également dans le top ».
- Monsieur Bernard SEJALON : « Je constate également que les pays de l'Est sont également bien présents ».
- Madame Déborah TARABUSO : « Il y a aussi beaucoup de touristes du Danemark ».

**Le Conseil d'Exploitation, Monsieur le Président entendu, et après en avoir délibéré, ADOPTE cette proposition A L'UNANIMITE.**

Fréquentation touristique

Cette synthèse présente l'état des réservations de la saison d'hiver 2025-2026 à Saint-Gervais Mont-Blanc à partir des données issues de la plateforme d'analyse G2A. À la date du 27 février 2026, la destination affiche un taux d'occupation moyen de 37,4 % sur l'ensemble de la saison, en légère progression de +0,8 point par rapport à l'hiver précédent.

La saison se caractérise par de très bonnes performances sur les périodes clés, notamment les vacances de Noël (environ 80 %) et les vacances d'hiver, avec un pic d'occupation atteignant 90,6 % la semaine du 14 février. Les inter-vacances de janvier apparaissent également dynamiques avec un taux autour de 50 %, en nette progression par rapport à l'an dernier.

À ce stade de la saison, les prévisions estiment environ 676 000 nuitées pour l'hiver 2026, soit une hausse attendue de +2,7 % par rapport à l'hiver 2025, confirmant une tendance globalement positive pour la destination.

Festival du film nature

Ce festival aura lieu du 16 au 19 avril. 23 films seront en compétition. Des courts, moyens et longs métrages seront projetés à l'espace Mont-Blanc et 8 nationalités seront représentées. La thématique est la nature, la biodiversité, les océans. Les réalisateurs seront présents.

Du 16 au 19 avril 2026, Saint-Gervais Mont-Blanc accueillera la première édition du Festival du Film Nature. Ce nouvel événement culturel s'inscrit dans une ambition claire : créer un rendez-vous structurant pour la destination, dédié au vivant et à la diversité des milieux naturels, bien au-delà du seul imaginaire de la montagne.

Le festival a été pensé comme un temps fort d'échanges, de rencontres et de sensibilisation. Il associe exigence artistique, ouverture internationale et ancrage local, tout en restant accessible aux habitants comme aux visiteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président donne lecture des arrêtés pris en vertu de ses pouvoirs délégués.

74170 HAUTE-SAVOIE

ARRETE MUNICIPAL N°07/2025

ARRETE TEMPORAIRE DE DELEGATION DE SIGNATURE A

MADAME AMANDINE ROSSET

Le Président du Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme de Saint-Gervais-les-Bains,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2221-11, L. 2221-12, L. 2221-13 et L.2221-14,

Vu la délibération du Conseil d'exploitation n°2020/010 du 18 juin 2020 relative aux pouvoirs délégués du Président,  
Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/071 du 24 mai 2020 relative à la désignation des membres du Conseil d'Exploitation et l'élection des conseillers municipaux représentant le Conseil municipal au sein du Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme,  
Considérant que Madame Amandine ROSSET, conseillère municipale déléguée aux finances, est membre du Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme,  
Considérant que Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Président, est absent du territoire communal du vendredi 02 janvier 2026 au mercredi 14 janvier 2026 inclus,  
Considérant que malgré son absence du territoire communal, Monsieur Jean-Marc PEILLEX pourrait être amené à signer des documents officiels depuis l'étranger en sa qualité de Président du Conseil d'exploitation de la régie de l'office de tourisme

ARRETE :

Article 1<sup>er</sup>

Pendant l'absence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Président, du vendredi 02 janvier 2026 au mercredi 14 janvier 2026 inclus, Madame Amandine ROSSET, membre du Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme, est autorisée à signer tous les documents relatifs à la Régie de l'Office de Tourisme en lieu et place de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Président.

La signature de Madame Amandine ROSSET devra être précédée de la formule suivante : « par délégation de Monsieur le Président ».

Article 2

Monsieur le Président du Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme de Saint-Gervais, Monsieur le Directeur de l'Office de Tourisme de Saint-Gervais, Madame le Comptable Public de la Commune, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée

Fait à Saint-Gervais-les-Bains  
Le 15 décembre 2025

Le Président du Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office du Tourisme,

Jean-Marc PEILLEX

Télétransmis en Sous-Préfecture le 15/12/2025  
Mis en ligne le 16/12/2025  
Notifié à l'élu le 16/12/2025

74170 - HAUTE-SAVOIE  
N° 08-2025

ARRETE

PORTANT NOMINATION D'UN MANDATAIRE  
PERMANENT A LA REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES  
DE L'OFFICE DU TOURISME ET DE SES SOUS REGIES  
CLARA ACKER BACILE

Le Président de la Régie de l'Office du Tourisme de la commune de Saint-Gervais-Les-Bains,  
Vu la délibération du Conseil d'exploitation n°2020/010 du 18 juin 2020 relative aux pouvoirs délégués du Président ;  
Vu l'arrêté n°06-2025 du 14-08-2025 portant modification de la régie de recettes et d'avances auprès de la régie de l'office de tourisme ;  
Vu l'avis conforme du régisseur en date du 11-12-2025 ;  
Vu l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 11-12-2025 ;  
Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 11-12-2025 ;

ARRETE

Article 1 : Clara ACKER BACILE est nommée mandataire permanent de ladite régie et de ses sous-régies, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de la régie et de ses sous-régies.

Article 2 : Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes et payer des dépenses pour des produits et des charges autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie et de ses sous-régies, sous peine d'être constitués comptables de fait, et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432.10 du nouveau code Pénal.

Il doit les payer ou les encaisser selon les modes de paiement et de recouvrement prévus dans l'acte de constitution de ladite régie et de ses sous-régies.

Article 3 : Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle du 21 avril 2006.

Article 4 : Monsieur le Président et Madame la comptable publique assignataire de la régie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et notifié.

Fait à Saint-Gervais-les-Bains, le 26-12-2025

Le Président,  
Jean-Marc PEILLEX

Le régisseur titulaire « vu pour acceptation »  
Karen MAZZILLI

Le mandataire suppléant « vu pour acceptation »  
Anne DESPREAUX

Le mandataire « vu pour acceptation »  
Clara ACKER BACILE

Télétransmis le 30/12/2025  
Mis en ligne le 30/12/2025

74170 HAUTE-SAVOIE  
ARRETE N° 01/2026

PORTANT VIREMENT DE CREDITS D'ARTICLE A ARTICLE  
A L'INTERIEUR DU MEME CHAPITRE – BUDGET DE LA  
REGIE OT – EXERCICE 2025

Le Président de la Régie de l'Office de Tourisme,

Vu l'article L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les virements de crédits d'article à article à l'intérieur du même chapitre,  
Considérant les inscriptions budgétaires du budget de la régie, exercice 2025,  
Considérant que le budget est voté par chapitre,

ARRETE :

Article 1er :

Monsieur le Président décide de procéder aux virements de crédits d'article à article à l'intérieur du même chapitre selon la décision jointe.

Article 2 :

Monsieur le Président et Madame la Comptable Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui fera l'objet des mesures de publication et de transmission lui conférant son caractère exécutoire.

A Saint-Gervais le 16 janvier 2026  
Le Président de la Régie de l'Office du Tourisme,  
Jean-Marc PEILLEX,

Télétransmis le : 23-01-2026

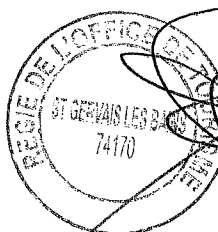
Mis en ligne le : 23-01-2026

La séance est levée à 19h42

Le Secrétaire de séance,



Bernard SEJALON



Le Président,

Jean-Marc PEILLEX

Procès-verbal mis en ligne du ~~13.04.2026~~ au ~~13.06.~~..... 2026